

SÉANCE DU 14 MARS 2023

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Compte de gestion pour l'exercice 2022

Le compte de gestion, établi sous la responsabilité du comptable public, Monsieur le Receveur des Finances, Payeur Départemental, retrace l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. »

L'article L5721-4 du CGCT étend ces dispositions aux syndicats mixtes.

Il convient donc que notre Comité Syndical débattenne du compte de gestion de l'exercice 2022 et se prononce sur ses résultats.

RESULTATS DE LA GESTION 2022

Le résultat de l'exercice 2022 laisse apparaître un résultat de gestion de - 70 140,00 € et se ventile comme suit :

- résultat d'investissement : - 40 140,00 €
- résultat de fonctionnement : - 30 000,00 €

Compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2021, le résultat de clôture de l'exercice 2022 est égal à 249 171,00 € et se décompose ainsi :

- résultat d'investissement : - 19 965,00 €
- résultat de fonctionnement : 269 136,00 €

Le bilan du Syndicat Mixte, établi par le Payeur départemental, est arrêté à la somme de 320 791,00 €.

L'instruction de la comptabilité des Départements M52 fait obligation au comptable de produire l'état des valeurs inactives dans un cadre spécial du compte de gestion.

Par valeurs inactives, il faut entendre des formules de différente nature qui n'acquièrent une valeur ou ne forment un titre que dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une émission par le comptable ou un agent habilité (tickets).

Aucune opération relative aux valeurs inactives n'a été enregistrée sur l'exercice 2022.

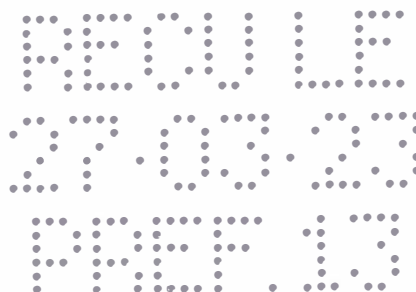
La situation en clôture est équilibrée à 0 euro.

En fonction de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir délibérer sur le compte de gestion 2022, présenté par le comptable du Syndicat Mixte et de vous prononcer sur son adoption.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON



OBJET : : Compte de gestion pour l'exercice 2022

Le 14 mars 2023, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Martine AMSELEM, suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentante de la Commune de Martigues :

Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Didier REAULT (3 voix).

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

DELIBERATION

OBJET : Compte de gestion pour l'exercice 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 14 mars 2023 dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'arrêter le compte de gestion de l'exercice 2022 présenté par le comptable public ainsi que l'état des valeurs inactives.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON